

# **SOCIETE GENERALE SFH**

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social: 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014**

**Exercice clos 31 décembre 2014**

## **Société Générale SFH**

### **SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

---

---

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de 1.723.040

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Générale SFH SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2014

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

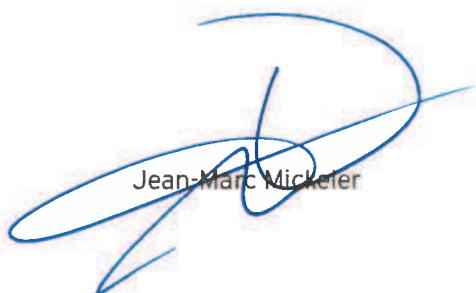
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou mission autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Micha Missakian

**BILAN**

**ACTIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	2 889	244
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	19 127 919 381	19 663 514 263
A vue	8 881 710	47 424 890
A terme	19 119 037 671	19 616 089 372
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Locations simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	-	-
Comptes de régularisation (note 4)	200 718 044	236 176 393
<b>Total</b>	<b>19 328 640 314</b>	<b>19 899 690 899</b>

**PASSIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	109 534 782	149 768 454
A vue	-	-
A terme	109 534 782	149 768 454
Opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Dettes représentées par un titre (note 6)	18 668 819 874	19 145 694 065
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	18 668 819 874	19 145 694 065
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	12 561 884	25 767 923
Comptes de régularisation (note 7)	61 882 355	123 004 025
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 8)	475 841 419	455 456 432
Capital	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	4 022 822	2 021 223
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	76 433 611	38 403 237
Résultat de l'exercice	20 384 987	40 031 972
<b>Total</b>	<b>19 328 640 314</b>	<b>19 899 690 899</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 20 384 986.55  
Total du bilan en centimes : 19 328 640 314.28

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**HORS BILAN**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-

<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations en devises</b>		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme (note 13)</b>	<b>51 152 875 136</b>	<b>54 438 548 341</b>
<b>Autres engagements (note 12)</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	23 045 165 722	23 354 393 364
<b>Engagements douteux</b>	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE RESULTAT**



**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>2 075 859 512</b>	<b>1 840 677 012</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	278 508 712	326 519 118
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	(4 689 501)	26 214 693
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 802 040 301	1 487 943 200
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 9)</b>	<b>(2 036 361 790)</b>	<b>(1 768 154 660)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	(218 140)	(1 779 061)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(352 210 999)	(381 855 277)
- Autres intérêts et charges assimilées	(1 683 932 651)	(1 384 520 322)
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>35</b>	<b>-</b>
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	35	-
- Autres produits non bancaires	-	-
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(12 422)</b>	<b>(4 611 844)</b>
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(12 422)	(4 611 844)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>39 485 335</b>	<b>67 910 508</b>
<b>- Charges générales d'exploitation (note 10)</b>	<b>(6 579 047)</b>	<b>(3 379 121)</b>
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(6 579 047)	(3 379 121)
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 906 289</b>	<b>64 531 387</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 906 289</b>	<b>64 531 387</b>
<b>+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>32 906 289</b>	<b>64 531 387</b>
<b>+ / - Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices (note 11)</b>	<b>(12 521 302)</b>	<b>(24 499 415)</b>
<b>+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>20 384 987</b>	<b>40 031 972</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**ANNEXE**

## **Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°91-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes des établissements de crédit,
- du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-04 du 3 novembre 2005.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

### **CREANCES DOUTEUSES**

Par application du règlement n°2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement n°2005-03, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations

suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

## **PORTEFEUILLE TITRES**

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

### \* TITRES DE PLACEMENT

#### • Actions et autres titres à revenus variables

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées. En cas de moins-values latentes, une dépréciation du portefeuille titres est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à Revenus Variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### • Obligations et autres titres à revenu fixe

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

### \* TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été avec l'intention

manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale SFH a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

#### **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

#### **IMPOTS DIFFERES**

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales. Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

#### **PROVISIONS**

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2000-06 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

#### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

#### **OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et n°92-04 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et du règlement n°2002-01 du Comité de la réglementation comptable. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

### **AUTRES ENGAGEMENTS**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

### **FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL**

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

### **CHARGE FISCALE**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéficiaires des sociétés de 3.3% ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 10.7 % de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

### **TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES**

Conformément au règlement ANC n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Société Générale SFH a procédé à une restructuration de ses actifs :

-le 29 avril 2014, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 32 d'OFH, pour un nominal de 750 millions d'euros,

Ces opérations ont donné lieu aux remboursements anticipés concomitants, suivantes :

- le 29 avril 2014, remboursement anticipé de la série 21 d'OFH souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un nominal de 750 millions d'euros,

Nous avons une réduction du passif de SG SFH:

- un remboursement anticipée en relation avec d'OFH n°17 (FR0011291293)-émission privée pour un montant de 500 MEUR sur un total de 1.5 GEUR, ainsi que le prêt collatéralisé associé n°3 pour le même montant à la date valeur du 24 novembre 2014.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH n'a procédé à aucune émission d'OFH.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

**Note 2**

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Caisses		
Banques centrales	2 889	244
Comptes courants postaux		
<b>Total</b>	<b>2 889</b>	<b>244</b>



### Note 3

#### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Comptes et prêts</b>	19 127 919 381	19 663 514 263
<b>A vue :</b>	<b>8 881 710</b>	<b>47 424 890</b>
Comptes ordinaires	8 881 710	47 424 890
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
<b>A terme :</b>	<b>19 119 037 671</b>	<b>19 616 089 372</b>
Prêts et comptes à terme	19 119 037 671	19 616 089 372
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Créances douteuses</b>		
<b>Total brut</b>	<b>19 127 919 381</b>	<b>19 663 514 263</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Total net</b>	<b>19 127 919 381</b>	<b>19 663 514 263</b>
<b>Titres reçus en pension</b>		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Total</b>	<b>19 127 919 381</b>	<b>19 663 514 263</b>

## Note 4

### AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres actifs :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>-</b>
Compte courant SG impôt groupe		
Débiteurs divers		
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>200 718 044</b>
Charges comptabilisées d'avance	21 525 192	26 214 693
Etalement des primes d'émission	21 525 192	26 214 693
<b>Produits à recevoir</b>	<b>178 975 432</b>	<b>209 961 700</b>
Créances sur les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Opérations de location simple		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Actions propres		
Autres actifs		
Comptes de régularisation	178 975 432	209 961 700
Impôts différés (*)	217 420	297 146
Autres comptes de régularisation		
	<b>Total brut</b>	<b>200 718 044</b>
		<b>236 176 393</b>
<b>Dépréciations</b>		
	<b>Total net</b>	<b>200 718 044</b>
		<b>236 176 393</b>

(\*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

**Note 5**

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Dettes à vue :</b>	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
<b>Dettes à terme :</b>	<b>109 517 290</b>	<b>149 725 436</b>
Emprunts et comptes à terme	109 517 290	149 725 436
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	17 492	43 018
Titres donnés en pension		
<b>Total</b>	<b>109 534 782</b>	<b>149 768 454</b>

## Note 6

### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	18 500 000 000	19 000 000 000
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Sous-total</b>	<b>18 500 000 000</b>	<b>19 000 000 000</b>
Dettes rattachées	168 819 874	145 694 065
<b>Total</b>	<b>18 668 819 874</b>	<b>19 145 694 065</b>

## Note 7

### AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations sur titres</b>	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
<b>Autres passifs</b>	<b>13 713 178</b>	<b>25 767 923</b>
Compte courant SG impôt groupe	12 416 397	24 525 141
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers	25 163	(4 000)
Taxes charges à payer	111 672	1 246 782
Donc      Produits à recevoir: CVAE 2014	519 811	
Charges à payer : Organic 2014	631 483	
Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA)	8 652	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>61 882 355</b>	<b>123 004 025</b>
Charges à payer	61 882 355	123 004 025
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation	61 882 355	123 004 025
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	-	-
Autres comptes de régularisation		
<b>Total</b>	<b>74 444 239</b>	<b>148 771 948</b>

## Note 8

### 1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2014
<b>Origine :</b>	<b>78 435 209</b>
Report à nouveau antérieur	38 403 237
Résultat de la période	40 031 972
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>78 435 209</b>
Réserve légale	2 001 598
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	76 433 611

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 14 mai 2014.

### 2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

### 3 - VENTILATION DES RESERVES

(En EUR)	Montant
Réserve légale	4 022 822
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>4 022 822</b>

### 4 - PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

(En EUR)	Montant
<b>Résultat disponible</b>	<b>96 818 598</b>
Report à nouveau antérieur	76 433 611
Résultat de la période	20 384 987
Prélèvement sur les réserves	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>96 818 598</b>
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	96 818 598

**Note 8 (suite)**

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Capital	375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	2 021 223	2 001 599		4 022 822
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	38 403 237	38 030 374		76 433 611
Résultat de l'exercice	40 031 972	20 384 987	40 031 972	20 384 987
Distribution				-
<b>Total</b>	<b>455 456 432</b>	<b>60 416 960</b>	<b>40 031 972</b>	<b>475 841 419</b>

## Note 9

### 1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En EUR)</i>	Charges	produits	Net 2014	Net 2013
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	218 140	278 508 712	278 290 572	324 740 057
Op. avec banques centrales, comptes courants postaux et éts de crédit	218 140	278 508 712	278 290 572	324 740 057
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	-	-	-	-
Créances commerciales			-	
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	352 210 999	(4 689 501)	(356 900 500)	(355 640 584)
<b>Sur dettes subordonnées</b>			-	
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés</b>	1 683 932 651	1 802 040 301	118 107 650	103 422 878
<b>Total</b>	<b>2 036 361 790</b>	<b>2 075 859 512</b>	<b>39 497 722</b>	<b>72 522 351</b>

### 2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En EUR)</i>	2014	2013
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## Note 10

### 1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En EUR)

	2014	2013
<b>Frais de personnel</b>	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(6 579 047)</b>	<b>(3 379 121)</b>
Impôts et taxes	(1 245 412)	(2 114 842)
Services extérieurs	(5 333 635)	(1 264 279)
Autres		
<b>Total</b>	<b>(6 579 047)</b>	<b>(3 379 121)</b>

## Note 11

### 1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	2014	2013
Charge fiscale courante	12 441 576	24 525 141
Charge fiscale différée	79 726	(25 726)
<b>Total</b>	<b>12 521 302</b>	<b>24 499 415</b>

### 2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
<b>Ventilation résultats</b>						
1 - Taxé au taux normal	32 906 289	(231 560)	12 416 397	-	12 416 397	20 489 892
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>32 906 289</b>	<b>(231 560)</b>	<b>12 416 397</b>	<b>-</b>	<b>12 416 397</b>	<b>20 489 892</b>
3 - Taxé au taux normal	-		-	-	-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-		-	-	-	-
<b>II. COUT DU RISQUE (3 + 4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>32 906 289</b>	<b>(231 560)</b>	<b>12 416 397</b>	<b>-</b>	<b>12 416 397</b>	<b>20 489 892</b>
5 - Taxé au taux normal	-		-	-	-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-		-	-	-	-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>32 906 289</b>	<b>(231 560)</b>	<b>12 416 397</b>	<b>-</b>	<b>12 416 397</b>	<b>20 489 892</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMPOT COURANT</b>	<b>32 906 289</b>	<b>(231 560)</b>	<b>12 416 397</b>	<b>-</b>	<b>12 416 397</b>	
IMPOT DIFFERE	-	79 726	(79 726)	-	(79 726)	79 726
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	-
IS AJUSTEMENT N-1		25 179	(25 179)		(25 179)	25 179
					-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>32 906 289</b>	<b>(126 655)</b>	<b>12 521 302</b>	<b>-</b>	<b>12 521 302</b>	<b>20 384 987</b>

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance



**Note 13**

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations fermes</b>	-	-		51 152 875 136	54 438 548 341
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-		-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-		51 152 875 136	54 438 548 341
swaps de taux d'intérêt				51 152 875 136	54 438 548 341
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
<b>Total</b>	-	-	-	51 152 875 136	54 438 548 341

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
		4 500 000 000	46 652 875 136	51 152 875 136
				-
				-
<b>Total</b>	-	4 500 000 000	46 652 875 136	51 152 875 136

## Note 12

### OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux informations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

#### 1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

##### 1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2014
<b>Engagements donnés :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		
<b>Engagements reçus :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		

##### 1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2014
<b>Titres à livrer</b>		-
<b>Titres à recevoir</b>		-

##### 1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

-

##### 1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2014
PPI en garantie et Nantissement de titres par SG		23 045 165 722

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

## Note 14

### EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

<i>(En EUR)</i>	Durée restant à courir au 31 décembre 2014				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	627 919 381	1 000 000 000	4 600 000 000	12 900 000 000	19 127 919 381
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	109 534 782				109 534 782
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	130 754 806	1 038 065 068	4 600 000 000	12 900 000 000	18 668 819 874

## **Note 15**

---

### IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.



## **Note 16**

---

### INTEGRATION FISCALE

La Société SG SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 32 674 729 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 12 416 397 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

## Note 17

### INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>Part entreprises liées</b>
<b>Postes de l'actif</b>	<b>19 328 637 425</b>	<b>19 306 894 813</b>
Créances sur les établissements de crédit	19 127 919 381	19 127 919 381
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	200 718 044	178 975 432
<b>Postes du passif</b>	<b>18 743 264 113</b>	<b>9 866 208 070</b>
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	18 668 819 874	9 825 923 092
Autres passifs et comptes de régularisation	74 444 239	40 284 979
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
<b>Postes du hors bilan</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés	2 075 859 512	2 102 074 205
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	(2 036 361 790)	(1 831 920 381)
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(12 422)	-
Autres frais administratifs	(6 579 047)	(4 620 000)

## Note 18

---

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2014, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	17 200.00 €	HT
ERNST & YOUNG	:	17 200.00 €	HT

**Société Générale SFH**

**17 COURS VALMY**

**92800 PUTEAUX**

**Etats Financiers au 31 décembre 2014**

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	<b>1</b>
Bilan actif et passif	2
Hors-bilan	3
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4</b>
Compte de résultat	5
<b>ANNEXE</b>	<b>6</b>
Règles et méthodes comptables	7
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	<b>11</b>
Opérations interbancaires et assimilées	12
Créances sur les établissements de crédit	13
Autres actifs et comptes de régularisation	14
Dettes envers les établissements de crédit	15
Dettes représentées par un titre	16
Autres passifs et comptes de régularisation	17
Evolution des capitaux propres	18
Variation des capitaux propres	19
Produits et charges d'intérêts	20
Charges générales d'exploitation	21
Impôts sur les bénéfices	22
Situation fiscale différée	23
Engagements sur instruments financiers à terme	24
Opérations non inscrites au bilan	25
<b>Engagements financiers et autres informations</b>	<b>26</b>
Emplois et ressources ventilées selon la DRAC	27
Identité de la société consolidante	28
Intégration fiscale	29
Informations concernant les entreprises liées	30
Honoraires des commissaires aux comptes	31

**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

---

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2015**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la ratification de la cooptation de Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur,
- la nomination de Monsieur Laurent SKREIKES en qualité de nouvel Administrateur,
- la nomination de ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire 2, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT,
- le renouvellement du mandat de PICARLE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant 2.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE  
ECOULE**

Nous vous rappelons que :

- ✓ Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2014 a :
  - coopté Madame Claire DUMAS en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
  - nommé Madame Claire DUMAS en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
  - renouvelé le mandat du cabinet CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIES, Contrôleur spécifique titulaire et nommé Monsieur Rémi SAVOURNIN,

Contrôleur spécifique suppléant, en remplacement de Monsieur Didier CARDON, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

## A- Evolution des actifs au cours de l'année 2014

Société Générale SFH étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au cours de l'année 2014, Société Générale SFH a procédé à une nouvelle émission d'OFH. Cette nouvelle émission a donné lieu aux opérations suivantes le 29 avril 2014 :

- mise en place du tirage n° 21 au titre du prêt collatéralisé, pour un montant de 750 millions d'euros de maturité 29 avril 2024,
- remboursement partiel anticipé du tirage n° 7 au titre du prêt collatéralisé, pour un montant équivalent et de maturité 27 mai 2024.

Enfin, en novembre 2014, Société Générale SFH a procédé à un remboursement anticipé visant à réduire la taille de son bilan de 19.000 millions à 18.500 millions d'euros afin de constituer une réserve d'actifs de prêts personnels immobiliers éligibles.

Ce remboursement a consisté le 24 novembre 2014 à procéder aux opérations suivantes :

- remboursement anticipé partiel de 500 millions d'euros par Société Générale SFH de la série d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) n° 17 souscrite initialement par SOCIETE GENERALE pour un montant nominal de 1.500 millions d'euros,
- remboursement du tirage n° 3 du prêt collatéralisé pour un montant en principal équivalent.

Ainsi, l'actif de Société Générale SFH en base sociale au 31 décembre 2014 était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 18.500 millions d'euros.

Les caractéristiques de ces créances de prêt étaient les suivantes au 31 décembre 2014 :

Isin	Issue Date	N°	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index / Rate
N/A	26/07/2012	12	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	1,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	13	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	7,2	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	14	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	4,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	3	EUR	1 000 000 000	27/05/2015	0,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	5	EUR	500 000 000	10/08/2020	5,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	6	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	8,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	7	EUR	750 000 000	27/05/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/07/2012	8	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	10,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	9	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	11,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	10	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	12,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	26/10/2012	11	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	14,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/12/2012	15	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	3,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	16	EUR	100 000 000	01/08/2016	1,6	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	01/02/2013	17	EUR	400 000 000	02/08/2021	6,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	05/03/2013	18	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	5,3	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	19/06/2013	19	EUR	90 000 000	19/06/2028	13,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	05/12/2013	20	EUR	1 000 000 000	05/01/2021	6,1	Floating Rate	EURIBOR 3M
N/A	29/04/2014	21	EUR	750 000 000	29/04/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
				<b>18 500 000 000</b>				

Par transparence, au 31 décembre 2014, le montant du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement par émission d'OFH s'élevait à 23.045 millions d'euros. Ce portefeuille était entièrement constitué de prêts personnels immobiliers originés par le réseau domestique SOCIETE GENERALE et cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin décembre 2014, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

Régions	Répartition en %
Alsace	1,2%
Aquitaine	4,5%
Auvergne	0,8%
Basse-Normandie	1,8%
Bourgogne	1,4%
Bretagne	2,8%
Centre	2,6%
Champagne-Ardenne	0,8%
Corse	0,8%
Franche-Comté	0,5%
Haute-Normandie	3,5%
Ile-de-France	42,8%
Languedoc-Roussillon	3,4%
Limousin	0,4%
Lorraine	1,4%
Midi-Pyrénées	3,3%
Nord-Pas-de-Calais	4,2%
Outre mer	0,6%
Pays de la Loire	3,4%
Picardie	2,7%
Poitou-Charentes	1,4%
Provence-Alpes-C. d'A.	8,0%
Rhône-Alpes	7,9%
No data_France	0,0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de sur-dimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable d'un montant d'environ 23.000 millions d'euros, en cohérence avec le stock total d'OFH émises, stable lui aussi à 18.500 millions d'euros de nominal.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.



## B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2014

Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes le 29 avril 2014 :

- émission publique de la série n° 32 d'OFH, placée auprès d'investisseurs externes au Groupe pour un montant nominal total de 750 millions d'euros de maturité 29 avril 2024 à taux fixe de 2,0 %,
- remboursement partiel anticipé de la série n° 21 pour un montant équivalent.

Les dettes bénéficiant du privilège sont les OFH émises par la Société qui se décomposent comme suit au 31 décembre 2014 :

Isin	Issue Date	Série	Currency	Principal Amount	Maturity Date	Remaining Maturity	Interest Rate Type	Index
FR0011056126	06/06/2011	1	EUR	1 500 000 000	06/06/2016	1,5	Fixed Rate	3,250%
FR0011180017	18/01/2012	12	EUR	1 250 000 000	18/01/2022	7,2	Fixed Rate	4,000%
FR0011215516	14/03/2012	13	EUR	1 500 000 000	14/03/2019	4,3	Fixed Rate	2,875%
FR0011291293	26/07/2012	17	EUR	1 000 000 000	27/05/2015	0,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291327	26/07/2012	19	EUR	500 000 000	10/08/2020	5,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291335	26/07/2012	20	EUR	1 500 000 000	26/04/2023	8,4	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291343	26/07/2012	21	EUR	750 000 000	27/05/2024	9,5	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291350	26/07/2012	22	EUR	1 500 000 000	28/07/2025	10,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291368	26/07/2012	23	EUR	1 500 000 000	26/08/2026	11,8	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291376	26/07/2012	24	EUR	1 250 000 000	27/09/2027	12,9	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011291384	26/07/2012	25	EUR	1 410 000 000	26/10/2028	14,0	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011374198	19/12/2012	26	EUR	1 500 000 000	19/12/2017	3,0	Fixed Rate	1,000%
FR0011400761	01/02/2013	27	EUR	100 000 000	01/08/2016	1,6	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011404789	01/02/2013	28	EUR	400 000 000	02/08/2021	6,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011431014	05/03/2013	29	EUR	1 000 000 000	05/03/2020	5,3	Fixed Rate	1,750%
FR0011519933	19/06/2013	30	EUR	90 000 000	19/06/2028	13,7	Floating Rate	EURIBOR 3M
FR0011644392	05/12/2013	31	EUR	1 000 000 000	05/01/2021	6,1	Fixed Rate	1,625%
FR0011859495	29/04/2014	32	EUR	750 000 000	29/04/2024	9,5	Fixed Rate	2,000%
				<b>18 500 000 000</b>				

L'encours d'OFH au 31 décembre 2014 était de 18.668,9 millions d'euros, dont 168.9 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 13 mai 2014. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

Courant 2014, le programme EMTN a aussi été amendé une fois :

- le 24 octobre 2014, afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2014.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

### PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'année 2014, Société Générale SFH a adapté son dispositif opérationnel afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en termes de reportings.

Ainsi, depuis Janvier 2015, Société Générale SFH produit les reportings LCR à destination de l'ACPR.

Par ailleurs, Société Générale SFH produit à destination de l'ACPR, depuis l'arrêté du 30 septembre 2014, les reportings mentionnés par le décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 et l'arrêté du 26 mai 2014 relatifs à l'amélioration du cadre prudentiel des régimes d'obligations sécurisées.

Les instructions correspondantes, 2014-I-16 (modifiant l'instruction 2011-I-06) et l'instruction 2014-I-17, ont été publiées le 16 décembre 2014 au registre officiel.

Notamment,

- le rapport sur le ratio de couverture avec notamment les éléments complémentaires sur les expositions sur les entreprises liées ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie à 180 jours mentionnée à l'article R 513-7 du Code monétaire et financier ;
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 ;
- l'estimation mentionnée à l'article 12 du règlement CRBF n° 99-10 des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration (plan de couverture annuel).

## **PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

### **A- Risque de Crédit**

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité au refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions de gestion et recouvrement conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables à Société Générale SFH sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE.

En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Par transparence, le ratio de couverture que Société Générale SFH est tenue de respecter au regard des dispositions de l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier se définit comme le rapport des actifs, y compris les valeurs de remplacement, sur les dettes bénéficiant du privilège instauré par la loi.

Au 31 décembre 2014, le ratio de couverture s'établissait à 119,77 %, en cohérence avec l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105 %.

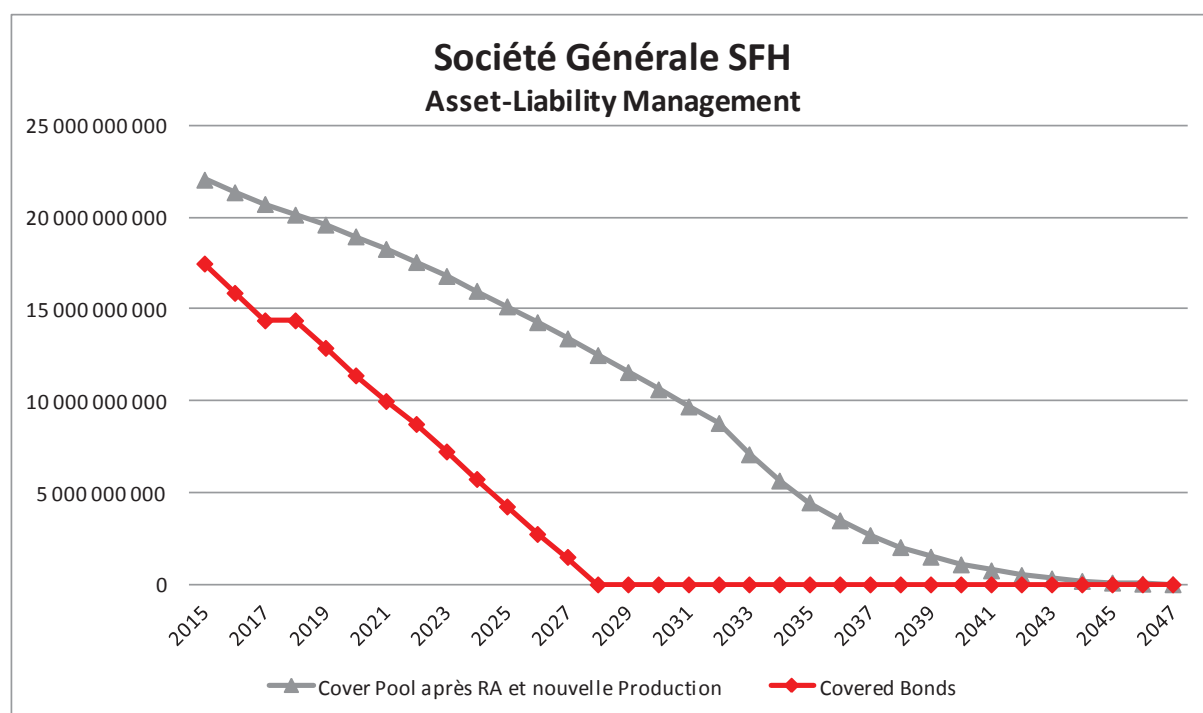
L'article R 515-7 du Code monétaire et financier dispose également que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15 % du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège tel que défini dans l'article L 513-11 du même Code.

A fin décembre 2014, les valeurs de remplacement représentaient un total de 488,9 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentaient 2,64 % de l'encours d'OFH.

Conformément à la procédure de contrôle de couverture prévisionnelle qui vise à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasse de couverture et de gap de liquidité significatif tout au long de la vie des Obligations de Financement de l'Habitat émises, et sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 3.103,1 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressif de 5 % pour les années suivantes et d'un taux moyen de remboursement anticipé de 8.21 %, correspondant au taux moyen historique, aucune impasse de couverture n'est observée.

Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs des actifs : notamment le risque de défaut des débiteurs, le taux de défaut et de recouvrement des prêts personnels immobiliers.

L'efficacité du dispositif est contrôlée par des institutions externes que sont les agences de notation et le Contrôleur spécifique (conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier).



## **B- Risque de Taux et de Change**

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. A l'occasion des émissions publiques d'OFH réalisées à taux fixe, la conclusion de contrats de swap de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SFH par la suite.

Par ailleurs, deux contrats de swap ont été mis en place (l' « *asset swap* ») en cohérence avec la méthodologie Covered Bonds de Fitch Ratings, entre SOCIETE GENERALE et Société Générale SFH. Cette opération permet, en cas de défaut de SOCIETE GENERALE et donc de réalisation de la garantie financière, (i) de variabiliser le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en garantie du prêt accordé à SOCIETE GENERALE par Société Générale SFH, et ainsi (ii) de couvrir l'éventuel risque de taux d'intérêt résultant du différentiel entre les intérêts dus au titre des OFH et ceux reçus au titre du portefeuille de prêts personnels immobiliers en pareille situation.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 15 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les six premiers mois, puis annuelles sur les années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de Société Générale SFH à un choc de 100 points de base s'élève à -0,04 million d'euros pour une limite de 8.4 millions d'euros.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : -0,04 million d'euros,
- Moyen terme : 0 million d'euros,
- Long terme : 0 million d'euros.

La sensibilité globale représente 0,01 % des fonds propres.

Par ailleurs, Société Générale SFH n'ayant réalisé que des émissions en euros, n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

Enfin, Société Générale SFH n'est pas exposée au risque de transformation, les prêts à son actif répliquant les mêmes maturités que celles des OFH émises.

## **C- Risque de Liquidité**

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les fonds propres modélisés en durée illimitée sont replacés à 3 mois,

- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

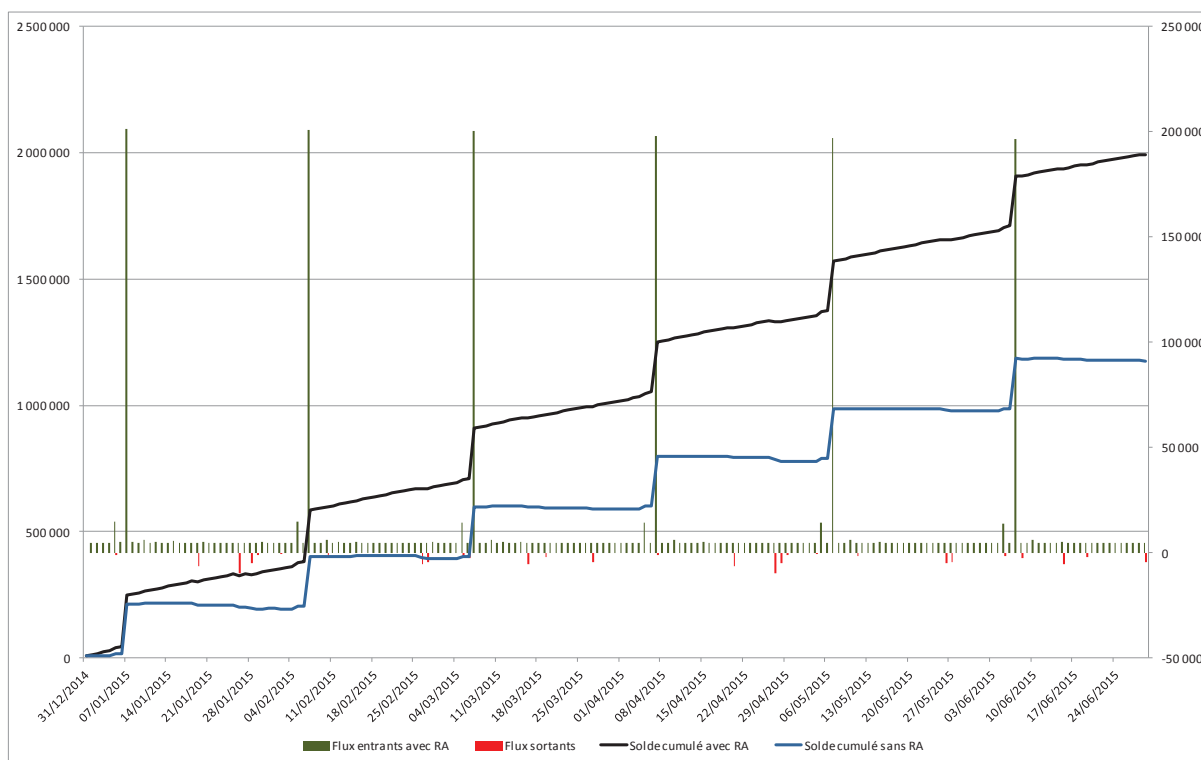
Quant à la surveillance de la liquidité à court terme, Société Générale SFH a respecté le coefficient de liquidité pour l'année 2014. Au 31 décembre 2014, elle présente un excédent de liquidité court terme (< 1 mois) supérieur à 489 millions d'euros.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes.

A partir du 31 décembre 2014, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 13.476 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.



En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

## D- Risque Opérationnel

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « *Risk and Control Self-Assessment* » (RCSA), celui-ci faisant ressortir en 2014 un risque évalué à « modéré » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE**

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 27 février 2015 :

- remboursement anticipé total de la série n° 19 d'OFH de maturité 10 août 2020, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 500 millions d'euros,
- émission de la série n° 33 d'OFH de maturité 27 février 2020, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE,
- remboursement anticipé total de la série n° 17 d'OFH de maturité 27 mai 2015, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros,
- émission de la série n° 34 d'OFH de maturité 27 février 2029, pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de l'exercice 2015, Société Générale SFH envisage de réduire son programme d'émission à 1 ou 2 émissions publiques d'une taille comprise entre 500 et 750 millions d'euros pour chaque émission, la réalisation de ce programme d'émission restant conditionnée aux conditions de marché des émissions sécurisées.

## **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

## **PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE**

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

## **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2014, à hauteur de 37.499.994 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 6 actions (0,01 %) par 6 autres personnes morales appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

## **CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

## **INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012**

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les «conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable».

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

### **RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2014, le bilan présente un total de 19.329 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2013, le total de bilan était de 19.900 millions d'euros. Le bilan a connu peu d'évolution en raison du schéma d'émission adopté impliquant le remboursement anticipé d'une série initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, simultanément à chaque nouvelle émission placée auprès d'investisseurs externes au Groupe.



### Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Total Actif	19.329	19.900
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE)	19.119	19.616
Total Fonds Propres	476	455

#### A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence Centrale de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde d'environ 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le remplacement des fonds propres et du résultat en cours de formation auprès de SOCIETE GENERALE constitue une créance vis-à-vis de SOCIETE GENERALE de 480,004 millions d'euros dont 4 million d'euros d'intérêts courus.

La liquidité levée par l'émission des Obligations de Financement de l'Habitat et replacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 18.529,5 millions d'euros dont 29,5 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les éléments ci-dessous :

- les produits à recevoir d'un montant de 178,975 millions d'euros correspondant aux intérêts à recevoir sur swaps de taux,
- les charges payées d'avance d'un montant de 21,5 millions d'euros correspondant à l'étalement des primes d'émission syndiquées,
- l'impôt différé actif sur la provision sur taxe Organic pour un montant de 0,217 million d'euros, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année de son paiement.

## **B- Bilan Passif**

L'encours d'OFH au 31 décembre 2014 est de 18.669 millions d'euros (comprenant 168,8 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs correspondent à des dettes fiscales et sociales de 0,112 million d'euros et d'impôt sur les sociétés de 12.416 millions d'euros.

Les comptes de régularisation au passif comprennent notamment les éléments suivants :

- les intérêts sur swap de taux à payer pour un montant de 35,365 millions d'euros,
- les charges à payer pour un montant de 4,648 millions d'euros correspondant aux charges liées aux conventions de gestion, recouvrement et externalisation, et aux honoraires des CAC restant à payer.

Le capital social de la Société est demeuré inchangé à 375 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à environ 4,02 millions d'euros.

La Société n'ayant pas distribué de dividende, le report à nouveau s'élève à 76,4 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 20,385 millions d'euros au 31 décembre 2014.

## **C- Compte de Résultat**

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collateralisé pour 281,3 millions d'euros, et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 1.802 millions d'euros provenant des intérêts sur les pattes fixes des swaps de couverture.
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH, et les intérêts sur la patte variable des swaps liés aux émissions publiques.

Le produit net bancaire d'élève à 39,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 42 % par rapport à l'exercice 2013.

Le bénéfice net après impôt s'élève à 20,385 millions d'euros, en diminution de 49 %. Cette évolution s'explique principalement par une base de comparaison 2013 comportant des éléments exceptionnels et non récurrents.

## **D- Situation Financière et Ratios Prudentiels**

Au 31 décembre 2014, les fonds propres de Société Générale SFH s'élèvent à 475,8 millions d'euros.

## E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'OFH. Ces dernières ont pour objet de refinancer des prêts personnels immobiliers originés par le réseau SOCIETE GENERALE et remis en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE en faveur de la Société.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SFH est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

### TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2014 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	43.117,67	181,6	0	373,99	43.673,26

Au 31 décembre 2013 :

S9267

**Soldes Dettes Fournisseurs**

31/12/2013

Nom du fournisseur	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total Dettes Fournisseurs
Fonds de garantie des dépôts		4 000,00						4 000,00
								0,00
HONORAIRES CAC				24 398,40		16 265,60		40 664,00
COMMISSION D EXTERNALISATION SG				598 000,00				598 000,00
COMMISSION DE GESTION ET DE RECOUVREMENT SG				4 006 600,00				4 006 600,00
COMMISSION DE TENUE DE COMPTE BDF		180,80						180,80
	0,00	4 180,80	0,00	4 628 998,40	0,00	16 265,60	0,00	4 649 444,80

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 20.384.986,55 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 20.384.986,55 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 76.433.610,65 euros, soit un résultat à affecter de 96.818.597,20 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 1.019.249,33 euros,  
A la réserve libre : 0 euro,  
Versement de dividende : 0 euro,  
Au report à nouveau : 95.799.347,87 euros.

### RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

### OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

## **REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES**

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

## **EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

## **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

## **SITUATION DES MANDATS**

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 19 décembre 2014, de nommer Madame Claire DUMAS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Laurent SKREIKES, demeurant 32 allée du lac supérieur 78110 Le Vésinet, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire 2, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de ne pas renouveler son mandat et de nommer en remplacement ERNST & YOUNG ET AUTRES, dont le siège social se situe PARIS LA DEFENSE 1, 1-2 Place des Saisons – 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le numéro 438 476 913 RCS NANTERRE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de PICARLE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant 2, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **JETONS DE PRESENCE**

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présence à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 4.000 euros.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

### **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

### **QUITUS**

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En EUR)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000	375 000 000	375 000 000
Nombre d'actions émises	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000	37 500 000	37 500 000
ordinaires	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000	37 500 000	37 500 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	-	-	-
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>					
Produit net bancaire	39 485 335,00	67 910 508,00	49 270 232	26 542 509	600 491
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	32 906 289,00	64 531 387,00	41 635 067	21 114 519	459 877
Impôt sur les bénéfices	12 521 302,00	24 499 415,00	15 009 963	7 604 363	153 292
Résultat après impôts, amortissements et provisions	20 384 987,00	40 031 972,00	26 625 104	13 510 156	306 585
Distribution de dividendes					
<b>Résultats des opérations par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,54	1,07	0,71	0,36	0,01
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,54	1,07	0,71	0,36	0,01
Dividende versé à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

<sup>(1)</sup> Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

**ANNEXE 2**

**Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs**



**ANNEXE 3**

**INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**